Aéroport
LANNION
CÔTE DE GRANIT ROSE

CS_2026_014

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du 05 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à 14 h 30, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque membre, le 29 septembre 2026.

Nombre de membres en exercice : 18 titulaires pour 18 voix – 18 suppléants

Présents ce jour : 12 Procurations : 3 représentant au total 15 voix

Étaient présents :
Madame Sonia ALLAIN, Monsieur Sylvain CAMUS, Monsieur André COËNT, Madame Marie-Louise DRONIOU, Monsieur Gervais EGAULT, Monsieur Hervé GUELOU, Madame Marie-Annick GUILLOU, Monsieur Michel LAYUS, Monsieur Arnaud LE MORVAN, Monsieur Erven LEON, Monsieur Eddy PENVEN, Monsieur Christophe THEBAULT

Procurations :
Madame Nadine SALLOU- LE GUEN à Monsieur André COËNT
Monsieur Éric ROBERT à Monsieur Eddy PENVEN
Monsieur Éric LE CREURER à Monsieur Gervais EGAULT

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Syndical. Monsieur Erven LEON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DÉCISION MODIFICATIVE 1 – EXERCICE 2026

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU L'instruction budgétaire et comptable M4 ;

VU Les crédits ouverts au Budget Primitif (BP) du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose par délibération n°CS_2026_002 du Conseil Syndical du 18 février 2026 ;

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Comité Syndical, il s'avère nécessaire de procéder à des inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative.

Décision Modificative n° 1

DM -1 - Syndict Mixte Aéroport - Exercice 2026			
I/F	D/R	Chapitre	Total
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	3 200,00 €
		012 - Charges de personnel	20 000,00 €
		042 - Opération d'ordre	15 000,00 €
		65 - Autres ch.de gestion courante	85 000,00 €
		67 - Charges spécifiques	200,00 €
	Total Dépenses		**123 400,00 €**
	Recettes	042 - Opération d'ordre	64 200,00 €
		77 - Produits spécifiques	59 200,00 €
	Total Recettes		**123 400,00 €**
Investissement	Dépenses	040 - Opération d'ordre	64 200,00 €
		21 - Immobilisations corporelles	-38 000,00 €
	Total Dépenses		**26 200,00 €**
	Recettes	040 - Opération d'ordre	15 000,00 €
		27 - Autres immobilisations financières	11 200,00 €
	Total Recettes		**26 200,00 €**

En dépenses de fonctionnement :

- Carburant : + 4 000.00 € et Vêtement de travail : -800.00 €
- Charges de personnel : + 20 000.00 €
- Réajustement amortissements : +15 000.00 €
- Régularisation de la CFE 2017 : + 73 000.00 € / Régularisation annulation immobilisation financière : + 11 200.00 €/ Informatique en nuage : +800.00 €
- Annulation de titres sur exercice antérieur : +200.00 €

En recettes de fonctionnement :

- Travaux en régie : +64 200.00 €
- Ré-imputation de mandats en investissement : +54 500.00 € et régularisation écart de TVA : + 4 700.00 €

En dépenses d'investissement :

- Travaux en régie : + 64 200.00 €
- Réajustement crédits investissement : -38 000.00 €

En recettes d'investissement :

- Réajustement amortissements : +15 000.00 €
- Régularisation annulation immobilisation financière : +11 200.00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, Le COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

APPROUVER la Décision Modificative n°1 telle que présentée ci-dessus

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier ;

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par transmission le 13/10/2026
Publiée et affichée le 13/10/2026

LE PRESIDENT,
Gervais EGAULT

SYNDICAT AEROPORT
Av. P Marzin
22300 LANNION
02 96 05 82 25
CÔTE DE GRANIT

LE PRESIDENT,
Gervais EGAULT

SYNDICAT AEROPORT
Av. P Marzin
22300 LANNION
02 96 05 82
CÔTE DE GRANIT